

COLLECTIVITÉ

COURCELLES-SAPICOURT
Arrondissement de Reims
Canton de Ville en Tardenois

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 18 mai 2015

Par suite d'une convocation en date du 7 mai 2015, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Gérald MABILE, Jean MICHEL, Michel BACARISSE, Philippe LEVEAUX, CARRE Pierre, Xavier CULEUX, Jacky LESUEUR.
présents	8	Absents : Grégoire MAZZINI donne procuration à Patrick DAHLEM, Maurice ENGELMANN donne procuration à Jean MICHEL.
votants	10	Absent : Thierry PROLA.
Délibération n°	17/2015	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Objet : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES ELECTRICITE - SIEM.

Depuis le 1^{er} juillet 2007 et conformément aux articles L.331-1 et suivants du Code de l'Energie, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs. Au 1^{er} janvier 2016, les tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel des tarifs « jaune » et tarifs « vert ». Ainsi, les acheteurs soumis au code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. A défaut, ils s'exposent à subir une interruption des services puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture d'électricité. Dans ce cadre, le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, acheteuses d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique, est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur consommation d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable. Dans ce contexte, le syndicat intercommunal d'énergie de la Marne (SIEM) a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence. Tout acheteur public peut être membre du groupement de commandes du SIEM sans obligatoirement y être adhérent. La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qui sera conclue pour une durée allant jusqu'au terme des missions confiées au coordonateur. Le SIEM assure les fonctions de coordonateur du groupement. Il procède à l'ensemble des opérations de mise en concurrence et de sélection. Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 8 -VII du code des marchés publics, il est chargé de signer et de notifier le marché. Chaque membre s'assurera par la suite pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché. La commission d'Appel d'Offres (CAO) du groupement de commande est celle du Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne, coordonateur du Groupement.

En conséquence, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive initiale du Groupement,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Courcelles-Sapicourt au groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention,

AUTORISE Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonateur du groupement à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 18 mai 2015

Le Maire

Patrick DAHLEM